

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL /ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS / SAMEDI
23 MAI 2020**

Membres du Conseil municipal de LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU, élus au 1^{er} tour des élections le 15 mars 2020

Mme Anne Apprioual	M Le Borgne André	Mme Gallic Brigitte	M Lénaff Daniel	M Roué Jean-Luc
Mme Marty Jeannine	M Bellec Sébastien	Mme Tolmer Sandrine	Mme Priol Annie	Mme Calvez Caroline
Mme Roudaut Sandra	M Patin Rodolphe	Mme Girard Odile	Mme Kerneis Armelle	M Faudot Alan

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Anne Apprioual, Maire qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

En application de l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités, Le membre le plus âgé de l'assemblée, Mr LE BORGNE André, prend la présidence de l'assemblée. Mme TOLMER Sandrine est désignée secrétaire de séance et Mr LENAFF Daniel et Mme GIRARD Odile sont désignés assesseurs.

Le Président a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire (vote à bulletin secret) conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du C.G.C.T. Un candidat s'est présenté au poste de Maire : Mme APPRIOUAL Anne.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis une enveloppe contenant son bulletin de vote écrit sur papier blanc, dans l'urne. Le dépouillement a donné le résultat suivant : votants : 15, bulletin blanc : 1, suffrages exprimés : 14, majorité absolue : 8. Mme APPRIOUAL Anne a obtenu 14 voix.

Mme APPRIOUAL Anne a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Mme Le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal, ainsi que tous les Lampaulais et Lampaulaises. Elle a souligné l'enthousiasme qui porte l'équipe municipale et pris l'engagement de poursuivre le travail mené par le précédent mandat.

Le conseil municipal a ensuite délibéré pour fixer le nombre des adjoints. Mme Le Maire propose de fixer à 3 le nombre d'adjoints, et de créer un poste de conseiller municipal délégué. Par un vote à main levée, à l'unanimité, le conseil municipal fixe le nombre des adjoints à 3 et décide de créer 1 poste de conseiller municipal délégué.

Il est procédé à l'élection des adjoints et à la nomination du conseiller municipal délégué, par un vote à bulletin secret.

Election du 1^{er} adjoint : Adjoint à l'Urbanisme et aux travaux : 1 candidat. Votants : 15, bulletins blancs : 0, majorité absolue : 8. Mr LE BORGNE André a obtenu 15 voix. Mr LE BORGNE André a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 2nd adjoint : Adjoint à l'Enfance, à la Jeunesse et à l'Action Sociale : 1 candidate. Votants : 15, bulletins blancs : 1, majorité absolue : 8. Mme GALLIC Brigitte a obtenu 14 voix. Mme GALLIC Brigitte a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

Election du 3^{ème} adjoint : Adjoint aux Associations, au Tourisme et à l'Animation : 1 candidat. Votants : 15, bulletins blancs : 1, majorité absolue : 8. Mr LENAFF Daniel a obtenu 14 voix. Mr LENAFF Daniel a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Election du Conseiller Délégué aux Finances : 1 candidat. Votants : 15, Bulletins blancs : 2, majorité absolue : 8. Mr ROUÉ Jean-Luc a obtenu 13 voix. Mr ROUÉ Jean-Luc a été proclamé Conseiller délégué aux Finances et a immédiatement été installé.